

Paris, le 21 octobre 2023

**Note de M. le rapporteur spécial Patrick Hetzel en vue de l'examen en commission des crédits
du projet de loi de finances pour 2024**

Objet : Crédits de la mission *Justice*

- **Évolution des crédits de la mission *Justice***

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION *JUSTICE*

(en millions d'euros)

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI 2023	PLF 2024	Évolution 2023-2024	LFI 2023	PLF 2024	Évolution 2023-2024
Programme 166 – <i>Justice judiciaire</i>	4 516,4	4 753,9	5,26 %	4 148,8	4 544,0	9,53 %
Programme 107 – <i>Administration pénitentiaire</i>	5 409,9	6 814,0	25,95 %	4 927,4	5 003,0	1,53 %
Programme 182 – <i>Protection judiciaire de la jeunesse</i>	1 109,1	1 160,8	4,66 %	1 092,7	1 125,9	3,05 %
Programme 101 – <i>Accès au droit et à la justice</i>	714,0	734,2	2,84 %	714,0	734,2	2,84 %
Programme 310 – <i>Conduite et pilotage de la politique de la justice</i>	764,5	768,3	0,50 %	682,5	747,1	9,47 %
Programme 335 – <i>Conseil supérieur de la Magistrature</i>	4,1	4,6	13,61 %	5,0	5,7	15,01 %
Total	12 517,9	14 235,8	13,72 %	11 570,3	12 159,9	5,10 %

Source : commission des finances d'après le projet de loi de finances pour 2024.

Sur le programme 166 *Justice judiciaire*, qui porte 37 % des crédits de la mission et finance les moyens alloués aux juridictions de l'ordre judiciaire, sont à relever :

- une augmentation du montant des frais de justice de 14 millions d'euros (pour un coût de 674 millions d'euros au total), notamment en raison de la revalorisation des tarifs des commissaires de justice ou l'impact attendu des Jeux olympiques et paralympiques 2024 sur la réponse pénale ;

- des moyens de fonctionnement en hausse, à 572,8 millions d'euros en AE (+2,5 %) et 457,3 millions d'euros en CP (+7,8 %). La progression est liée aux renouvellements de matériel informatique, ainsi qu'à des mesures de réorganisations rendues nécessaires par l'évolution des effectifs, pour lesquelles 12,3 millions d'euros sont provisionnés.

Sur le programme 107 *Administration pénitentiaire* (41 % des crédits de la mission), les AE augmenteront de 1,4 milliard d'euros en 2023, en raison du renouvellement des marchés de gestion déléguée des prisons réalisé en 2024. 712,3 millions d'euros en AE permettent de financer les investissements immobiliers, notamment pour poursuivre le plan « prisons ». En matière d'aménagements de peines et de mesures alternatives à l'incarcération, la hausse de 34 % du budget décidée en 2023 est maintenue en 2024, avec 11,3 millions d'euros.

Le programme 101 *Accès au droit et à la justice* porte principalement les crédits alloués à l'aide juridictionnelle qui s'élèveraient à 657 millions d'euros en 2024. Ils progresseraient de 16 millions d'euros, 25,9 millions d'euros, après une hausse de 29 millions d'euros en 2023 et de 81 millions d'euros en 2022.

Sur le programme **182 *Protection judiciaire de la jeunesse***, la hausse modérée des moyens alloués à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (+ 3 %) permettra d'accompagner la mise en œuvre de la réforme du code de justice pénale des mineurs ainsi que la mise en œuvre du plan de construction de 20 centres éducatifs fermés (CEF), prévu dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice. Une opération lourde de réhabilitation du patrimoine francilien de la protection judiciaire de la jeunesse va par ailleurs être engagée.

Le programme **310 *Conduite et pilotage de la politique de la justice*** rassemble les moyens de l'état-major, des directions législatives et des services d'intérêt commun du ministère. En 2024, 149,7 millions d'euros seront alloués au lancement du second plan de transformation numérique 2023-2027.

- **Évolution des emplois de la mission *Justice***

Le projet de loi de finances prévoit la création de 1961 emplois en 2024, ce qui porte le plafond d'emploi du ministère de la justice à 92 753 ETPT. Ces créations concernent en premier lieu les services judiciaires (1 307 postes) et l'administration pénitentiaire (450 postes).

- **Opérateurs de l'État rattachés à la mission**

Cinq opérateurs sont rattachés à la mission *Justice*. Les évolutions notables concernent principalement :

- l'École nationale de la magistrature (ENM) dont la subvention pour charge de service public (SCSP) sera portée à 46 millions d'euros (+ 11 millions d'euros) et le plafond d'emploi sera rehaussé de 33 ETPT, pour adapter son organisation aux recrutements importants qui seront réalisés au cours des années à venir ;

- l'École nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) bénéficiera de 0,7 million d'euros et 3 ETPT supplémentaires ;

- L'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) verra sa dotation revue à la hausse de 1,1 million d'euros en 2024, à 12,2 millions d'euros, du fait de mesures liées aux ressources humaines ou aux évolutions salariales et indemnitaires ;

- l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) bénéficie de 0,7 million d'euros supplémentaires, et d'un plafond d'emploi stable.

- **Objectifs et indicateurs de performance**

Les indicateurs de la mission montrent que le taux d'occupation des établissements pénitentiaires poursuit sa dégradation (137,7 % pour les maisons d'arrêt et quartiers maisons d'arrêt en 2022, dix points de plus qu'en 2021). Les délais de traitement des procédures civiles et pénales s'infléchissent légèrement, mais restent au-delà des cibles.

- **Sens général de l'avis du rapporteur spécial sur les crédits de la mission *Justice***

Le rapporteur formulera un avis **défavorable** à l'adoption des crédits de la mission. S'il salue le fait que les crédits du ministère soient conformes à la programmation de la loi d'orientation 2023-2027, il remarque de nombreuses défaillances dans le pilotage de ces moyens supplémentaires. Il soulève particulièrement les décalages réguliers entre la prévision et la consommation des crédits du ministère, ainsi que les retards successifs et les surcoûts constatés dans le cadre des différents projets menés par ce dernier, notamment immobiliers (plan prisons et immobilier de la PJJ), et informatiques (plan de transformation numérique).